

DECRET N° 86-453 du 3 Novembre 1986

modifiant le décret N° 85-453 du 11 Novembre 1985 portant nomination des Membres et du Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique (CARDER-ATLANTIQUE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- VU le décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural,
- VU le décret N° 85-452 du 11 Novembre 1985 portant nomination des Membres et du Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique,
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Economie, du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Juillet 1985,

DECRETE :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées, seulement en ce qui concerne le Camarade Yessoufou LAWANI, ancien chef du service des Affaires Financières de la Préfecture de l'Atlantique, les dispositions du décret N° 85-453 du 11 Novembre 1985 portant nomination des Membres et du Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique.

Article 2. - Le Camarade Désiré F. SACCA, Chef du Service des Affaires Financières de la Préfecture de l'Atlantique est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique.

.../...

L'intéressé représente le Président du Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atlantique au sein dudit Conseil.

Article 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

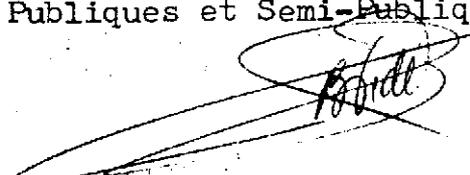
Fait à Cotonou, le 3 Novembre 1986

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé  
de l'Inspection des Entreprises  
Publiques et Semi-Publiques,

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

  
Didier DASSI

  
Edouard ZODEHOUGAN  
Ministre interimaire

Le Ministre du Développement Rural  
et de l'Action Coopérative,

Le Ministre du Commerce, de  
l'Artisanat et du Tourisme,

  
Edouard ZODEHOUGAN.-  
Ministre Interimaire,

  
André ATCHADE  
MINISTRE INTERIMAIRE

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 MWE-MJIEPSP-MCAT-MDRAC  
76 AUTRES MINISTERES 11 IGE 3 GCONB 1 SPD 1 DLC-DPE-INSAE-BCP 8 CCIB 1  
DCCT-ONEPI 2 CEAP ATL 4 AUTRES CEAP 5 INTERESSES 2 BN-DAN 2 JORPB 1.-